

INFO Bulletin

Bulletin d'information destiné aux administrateurs de régimes d'assurance collective et aux conseillers en avantages sociaux



Prestations sociales en 2007

Au Canada, de nombreux programmes gouvernementaux ont une incidence sur l'administration des régimes d'avantages sociaux privés et sur les protections offertes par ces régimes. Nous sommes heureux de vous présenter à nouveau cette année une mise à jour des paramètres de ces programmes pour 2007. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes, nous vous invitons à consulter leurs sites Web respectifs. Vous trouverez d'ailleurs toutes les adresses dans cet article.

1. Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)

Les taux du RRQ et du RPC sont identiques, sauf indication contraire. Les montants de rentes indiqués représentent les montants de rentes maximales.

Cotisations	2006	2007	Prestations	2006	2007
Maximum annuel des gains admissibles (MAGA)	42 100 \$	43 700 \$	Rente mensuelle de survivant du RPC		
Exemption annuelle de base	3 500 \$	3 500 \$	Conjoint de moins de 65 ans	471,85 \$	482,30 \$
Taux de cotisation (employeur et employé, le double pour un travailleur autonome)	4,95 %	4,95 %	Conjoint de 65 ans ou plus	506,75 \$	518,25 \$
Cotisations annuelles maximales (employeur et employé; le double pour un travailleur autonome)	1 910,70 \$	1 989,90 \$	Orphelin (par enfant jusqu'à 18 ans ou jusqu'à 25 ans s'il est étudiant)	200,47 \$	204,68 \$
Prestations			Rente mensuelle d'invalidité du RRQ		
Prestations de décès du RRQ (montant forfaitaire)	2 500 \$	2 500 \$	Cotisant	1 031,02 \$	1 053,74 \$
Prestations de décès du RPC (montant forfaitaire)	2 500 \$	2 500 \$	Enfant à charge (par enfant)	63,65 \$	64,99 \$
Rente mensuelle de survivant du RRQ			Rente mensuelle d'invalidité du RPC		
Conjoint de moins de 45 ans			Cotisant	1 031,05 \$	1 053,77 \$
• Pas invalide et sans enfant à charge	418,54 \$	427,87 \$	Enfant à charge (par enfant)	200,47 \$	204,68 \$
• Pas invalide et avec enfant à charge	685,86 \$	700,80 \$	Rente de retraite mensuelle maximale à 65 ans	844,58 \$	863,75 \$
• Invalide avec ou sans enfant à charge	714,30 \$	729,84 \$			
Conjoint entre 45 et 54 ans	714,30 \$	729,84 \$			
Conjoint entre 55 et 64 ans	716,31 \$	729,84 \$			
Conjoint de 65 ans ou plus	506,75 \$	518,25 \$			
Orphelin (par enfant jusqu'à 18 ans)	63,65 \$	64,99 \$			

Site Web du RRQ :
www.rrq.gouv.qc.ca

Site Web du RPC :
www.rhdsc.gc.ca/fr/psr/rpc/rpctabmat.shtml



Prestations sociales en 2007

2. Assurance-emploi

Pour être admissible aux prestations de maladie, de maternité ou de congé parental en vertu de la Loi fédérale sur l'assurance-emploi, un employé doit avoir accumulé au moins 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines qui précèdent le début de la période de prestations. Les prestations de maladie et de maternité sont payables pendant une période maximale de 15 semaines. Les prestations parentales sont payables pendant une période maximale de 35 semaines. Une combinaison de prestations de maternité, parentales et de maladie peut être versée pendant une période maximale de 65 semaines, pourvu que les conditions précises soient réunies. Le montant de la prestation hebdomadaire dépend des gains de l'employé au cours des 26 dernières semaines d'emploi.



Cotisations	2006	2007	Prestations	2006	2007
Maximum de la rémunération annuelle assurable	39 000 \$	40 000 \$	Taux de prestations de base (% de la rémunération assurable moyenne)	55 %	55 %
Taux de cotisation de l'employé par 100 \$ de rémunération			Prestation hebdomadaire maximale	413 \$	423 \$
- hors Québec	1,87 \$	1,80 \$	Dernières semaines de salaire	26 sem.	26 sem.
- Québec	1,53 \$	1,46 \$	Délai de carence	2 sem.	2 sem.
Cotisation annuelle maximale de l'employé			Durée maximale des prestations de maladie	15 sem.	15 sem.
- hors Québec	729,30 \$	720,00 \$	Traitement fiscal des prestations	Imposable	Imposable
- Québec	596,70 \$	584,00 \$			
Taux de cotisation de l'employeur par 100 \$ de rémunération assurable					
- hors Québec	2,62 \$	2,52 \$			
- Québec	2,14 \$	2,04 \$			
Cotisation annuelle maximale de l'employeur					
- hors Québec	1 021,02 \$	1 008,00 \$			
- Québec	835,38 \$	817,60 \$			

* Les employeurs qui offrent un régime d'invalidité de courte durée à leurs employés peuvent bénéficier d'une réduction de leur cotisation au régime d'assurance-emploi pourvu que le régime soit admissible et réduise les prestations d'assurance-emploi qui seraient payables si un tel régime n'existait pas. Les employeurs doivent rembourser 5/12 de l'épargne réalisée à même la réduction des primes à tous les employés auxquels la réduction s'applique.

Site Web de l'assurance-emploi :
www.hrsdc.gc.ca/fr/ae/menu/accueillee.shtml



Prestations sociales en 2007

3. Indemnisation des travailleurs

Les régimes d'indemnisation des travailleurs sont de juridiction provinciale et sont financés par les employeurs. La participation à ces régimes est obligatoire pour certains employeurs ou groupes de travailleurs, selon la province. Les primes varient selon le secteur d'emploi, la taille de la compagnie ou la classe de tarification de chaque province. Les régimes d'indemnisation des accidentés du travail prévoient principalement une indemnité de remplacement du revenu, mais remboursent aussi certains frais médicaux. Ces prestations ne sont pas imposables.



Province	Maximum de la rémunération assurable 2006	Maximum de la rémunération assurable 2007	Prestations d'invalidité	Site Web
Colombie-Britannique	62 400 \$	64 400 \$	90 % du revenu net moyen	www.worksafebc.com
Alberta	63 300 \$	64 600 \$	90 % du revenu net moyen	www.wcb.ab.ca
Saskatchewan	55 000 \$	55 000 \$	90 % du revenu net	www.wcb.sask.com
Manitoba	66 500 \$	71 000 \$	90 % du revenu net moyen	www.wcb.mb.ca
Ontario	69 400 \$	71 800 \$	85 % du revenu net	www.wsib.on.ca
Québec	57 000 \$	59 000 \$	90 % du revenu net	www.csst.qc.ca
Nouveau-Brunswick	51 900 \$	53 200 \$	85 % du revenu net	www.whsc.nb.ca
Nouvelle-Écosse	45 100 \$	46 700 \$	75 % du revenu net pour les 26 premières semaines, 85 % par la suite	www.wcb.ns.ca
Île-du-Prince-Édouard	43 300 \$	44 700 \$	80 % du revenu net pour les 38 premières semaines, 85 % par la suite	www.wcb.pe.ca
Terre-Neuve-et-Labrador	47 245 \$	48 425 \$	80 % du revenu net	www.whsc.nf.ca
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	67 500 \$	69 200 \$	90 % du revenu net	www.wcb.nt.ca
Yukon	69 500 \$	73 200 \$	75 % du revenu brut	www.wcb.yk.ca



Prestations sociales en 2007

4. Régimes provinciaux d'assurance maladie

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent les responsabilités du système de soins de santé au Canada. Les services de soins de santé varient d'une province à une autre. La protection offerte est constamment étudiée et revue. Dans cet article, nous faisons état des principaux changements survenus en 2006.

- **Québec**

Au Québec, la participation au régime général d'assurance médicaments est obligatoire pour tous les résidents qui ne sont pas couverts en vertu d'un régime d'assurance collective. Le 1^{er} juillet 2006, de nouveaux taux de cotisation sont entrés en vigueur, comme en fait état le tableau ci-dessous :

	Avant le 1 ^{er} juillet 2006	Au 1 ^{er} juillet 2006
Franchise mensuelle	11,90 \$	12,10 \$
Coassurance	28,5 %	29 %
Contribution annuelle maximale	857 \$	881 \$
Prime annuelle maximale	521 \$	538 \$

À TITRE DE RENSEIGNEMENT, NOUS AVONS DRESSÉ LA LISTE DES SITES WEB DES MINISTÈRES DE LA SANTÉ DE CHAQUE PROVINCE :

Colombie-Britannique
www.healthservices.gov.bc.ca

Alberta
www.health.gov.ab.ca

Saskatchewan
www.health.gov.sk.ca

Manitoba
www.gov.mb.ca/health

Ontario
www.health.gov.on.ca

Québec
www.msss.gouv.qc.ca

Nouveau-Brunswick
www.gnb.ca/0051/index-f.asp

Nouvelle-Écosse
www.gov.ns.ca/health

Île-du-Prince-Édouard
www.gov.pe.ca/health/index.php3

Terre-Neuve-et-Labrador
www.health.gov.nl.ca/health/

À propos de l'Industrielle Alliance L'INFO Bulletin est publié par l'Industrielle Alliance.

L'Industrielle Alliance figure parmi les plus solides institutions financières au pays et exerce un leadership incontestable dans les domaines de l'assurance et des services financiers. Présente partout au Canada, l'Industrielle Alliance assure plus de 2 millions de Canadiens et gère et administre un actif de plus de 44 milliards de dollars, ce qui en fait la cinquième plus importante société d'assurance de personnes au Canada.